CHAVILLE

# Aides financières

Le Centre communal d'action sociale de Chaville peut attribuer des aides financières, sous certaines conditions. La demande doit provenir de votre travailleur social.

# Le dispositif "eau solidaire"

Le CCAS et la société Véolia Eau Île-de-France ont signé une convention afin de permettre aux personnes disposant de faibles revenus et sous certaines conditions, de bénéficier **d'une aide afin de payer leurs factures d'eau**.

Plus d'informations auprès du CCAS au 01 41 15 40 87

## LES PAGES SUIVANTES POURRAIENT VOUS INTÉRESSER

- Loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale

VILLE DE
CHAVILLE

**VILLE DE CHAVILLE**
1456 AVENUE ROGER SALENGRO
92370 CHAVILLE

01 41 15 40 00

Horaires
08h30 > 12h30 / 13h30 > 17h30
*Fermeture le mardi matin*
*Vendredi fermeture à 16h30*
Samedi 9h > 12h

@ CONTACTEZ-NOUS